

COMPTE-RENDU

Présents : Séverine LE BRAS, Jean-Louis TANVEZ, Chantal LE BRIS, Gildas LE ROUX, Eveline CARVENNEC, Hervé RANNOU, Jean-Paul LE GOFF, Jean-Charles CLATIN, Sandra QUEMENER, Anita MAHE, Sonia CARMARD, Patrick LE BLEVENNEC, Nathalie PALLIER, Sabrina PACHEU, Stéphane RIOU, Jean-Michel MOTTE

Absents : Jean-Marie BODILIS (procuration à Séverine LE BRAS), Isabelle PARANTHOEN (procuration à Eveline CARVENNEC)

Secrétaire de séance : Chantal LE BRIS

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	18
Présents	16
Procurations	2

1. Motion de soutien aux agriculteurs

Mme le Maire propose de reporter le point n°1 en fin de séance, les élus agriculteurs, MM. BODILIS et LE BLEVENNEC étant absents en ce début de réunion.

2. Finances

Présentation du compte administratif 2021 et des propositions 2022

Mme le Maire explique que le Maire doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est établi par le Maire, tandis que le compte de gestion est élaboré par le comptable de la collectivité. Les deux retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes sur l'exercice. Les deux doivent concorder.

Mme le Maire présente le compte administratif 2021 et les propositions budgétaires pour 2022. Elle précise que la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante, petit entretien, paiement des intérêts des emprunts et des dettes...

Elle précise que le coût de l'électricité, du combustible et des carburants ayant augmenté, les montants ont été revus à la hausse pour le budget 2022.

Au niveau de l'alimentation, le montant proposé prend en compte l'augmentation du coût des matières premières, ainsi que la Loi égalim.

Elle indique que les primes d'assurance ont diminué, avec la signature du nouveau marché avec la SMACL.

Mme le Maire présente les évolutions au niveau du chapitre « frais de personnel » : le montant inscrit à l'article « autre personnel extérieur » va diminuer et celui du « personnel titulaire » va augmenter du fait de l'arrivée de Claude TOUDIC à 80% sur la commune à partir du 1^{er} juin, alors qu'il était

auparavant mis à disposition pour 40% de son temps.

Elle indique que le montant pour les « agents non titulaires » comprend la rémunération des agents recenseurs, ainsi que les 10% de prime de précarité en fin de CDD depuis le 01/01/2021.

Mme le Maire précise que les dépenses imprévues s'élèvent à 20 000€, en raison de la salle de sports, car on ne sait pas quelles charges de fonctionnement on va avoir.

En charge de gestion courante, les montants augmentent, en raison du contrat d'association avec l'école Notre-Dame de Lorette, qui prend en compte les élèves de maternelle à partir de 3 ans, au coût d'un élève de maternelle (+18 000€). Mme le Maire ajoute que le forfait scolaire est désormais versé également aux élèves bilingues Diwan, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le montant des subventions aux associations à diminuer, car la commune a reçu beaucoup moins de demandes.

Au niveau des recettes de fonctionnement, Mme le Maire indique que 20000€ ont été inscrits pour les remboursements d'assurance en cas d'arrêt du personnel, car il y a beaucoup d'arrêts de travail en ce moment malheureusement.

Elle précise que l'attribution de compensation par Guingamp Paimpol Agglomération a été maintenue au même montant. M. RANNOU précise que ce montant va être réétudié par la CLECT, qui va se réunir bientôt.

Concernant les impositions et les dotations de l'état, M. LE GOFF remarque que l'Etat a annoncé que les suppressions d'imposition seront compensées pour les communes, mais que d'autre part, les dotations vont baisser.

Au niveau des produits exceptionnels, Mme le Maire indique que l'essentiel des 15000€ inscrits correspond au remboursement d'assurance pour les dégradations à la salle des fêtes.

M. RANNOU remarque que nous sommes dans le flou au niveau des chiffres du budget, qu'il y a des montants importants qu'on ne connaît pas encore, et que cela serait intéressant d'y revenir dans les prochaines semaines.

Mme le Maire présente le compte administratif et les prévisions budgétaires pour la section d'investissement. Elle précise que les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure.

Concernant les travaux à l'église, Mme le Maire indique que les 25 000€ étaient initialement prévus pour refaire la peinture de la nef. Le problème est que si l'on fait la peinture sans réaliser des travaux de maçonnerie pour reboucher les fissures existantes en profondeur, il risque d'y avoir de nouvelles dégradations d'ici 2-3 ans. Les devis de maçonnerie sont en cours.

Elle explique que le montant inscrit pour les services techniques ne représente qu'une partie des travaux, l'ensemble s'élevant à environ 80 000€. Les travaux inscrits en 2022 permettront de sécuriser le périmètre, avec l'ouverture de la salle de sports, et la circulation des engins techniques. Des enfants circulent régulièrement à vélo à proximité.

M. MOTTE demande s'il ne serait pas nécessaire de mettre des bordures en béton autour de la salle, pour éviter que des voitures ne dégradent le bâtiment.

Mme le Maire répond que l'avant du bâtiment est bien en contrebas du parking, et l'arrière a un sous

basement béton.

Pour la maison médicale, Mme le Maire précise que le budget comprend le montant d'acquisition du bâtiment, mais également le transfert du capital restant dû des emprunts.

Mme le Maire précise que beaucoup de demandes émanent de la population, mais que les travaux ne peuvent être réalisés aussi rapidement qu'on le souhaiterait. Elle donne l'exemple des cabinets ?

Concernant les travaux préalable à l'aménagement des liaisons douces en entrées de bourg, M. LE ROUX précise que les effacements de réseaux au niveau du rond-point de Maudez, et de la rue de Bégard ont été reportés. Mme le Maire ajoute que les effacements de réseaux rue de Guingamp ont été maintenus car sinon il aurait fallu défaire les aménagements prévus pour les liaisons douces pour le faire. Elle rappelle qu'il s'agit notamment de sécuriser la circulation des enfants qui sont nombreux à prendre le bus à Maudez le matin.

M. LE ROUX ajoute qu'il y aura un réaménagement des arrêts de bus pour plus de sécurité, car aujourd'hui les bus s'arrêtent sur la route.

Mme le Maire présente les opérations non individualisées prévues au budget : dessertes de parcelles, branchements électriques pour le marché, illuminations, fenêtres à changer dans le bâtiment au niveau de l'école, et vidéo-protection, pour laquelle M. CLATIN s'occupe de l'étude des devis. Elle ajoute qu'il est également prévu un aménagement paysager sur la place du bourg avec espace floral, conçu par les élèves du lycée Jules Verne. C'est un projet qu'ils vont présenter au bac.

M. LE GOFF remarque qu'il n'y a pas de montant inscrit pour l'achat des parcelles LEON. Mme le Maire répond que le notaire est relancé régulièrement mais que nous n'avons toujours pas de réponse sur l'avancée du dossier.

M. RANNOU remarque que le virement de la section de fonctionnement permet juste de payer le capital des emprunts.

Mme le Maire présente les recettes de la section d'investissement. Elle précise que les 5 000€ inscrits pour la rue du Menez Bre correspondent à une subvention de la Région qui a été attribuée à la commune en 2020 alors que les travaux sont terminés depuis 5 ou 6 ans.

M. RANNOU explique qu'au niveau de l'Agglomération, la Région s'étonne que les enveloppes de financement soient peu consommées, mais beaucoup de commune ne trouvent pas leur compte, car les critères sont très contraignants. M. LE GOFF ajoute que le respect des critères de la Région amène parfois des surcoûts, à hauteur, ou plus élevés que les montants des subventions eux-mêmes.

Mme le Maire donne l'exemple des revêtements drainants coûteux à mettre en place pour les liaisons douces ou les stationnements.

Concernant les liaisons douces en entrées de bourg, Mme le Maire indique qu'il y a plusieurs sources de financement possible car c'est une priorité actuellement.

Elle rappelle que la vente de la maison place de l'église a été validée par le Conseil depuis un moment, mais les opérations de bornage mettent vraiment beaucoup de temps. La vente du bâtiment du 23 rue de Guingamp est également inscrite au budget.

Mme le Maire précise que le montant du FCTVA est important car il y a eu de gros travaux en 2021.

Elle indique que l'emprunt inscrit au budget pour financer les investissements s'élève à 247 000 €. Elle ajoute que compte tenu de la situation vis-à-vis de la hausse des prix, les conseillers seront amenés à se réunir pour étudier les montants suite aux appels d'offre.

Arrivée de M. LE BLEVENNEC à 19h30.

Mme le Maire présente les comptes administratifs et prévisions budgétaires pour les lotissements. Elle explique que ces budgets sont en place le temps des travaux et de la vente des lots.

Elle remarque que les écritures pour Park ar C'hoad en 2021 concernent essentiellement des opérations d'ordre. Les charges à caractère général pour 2022 correspondent au montant des travaux pour la viabilisation de la 2^{ème} tranche.

Mme le Maire explique que le montant des stocks s'élève à 118 000€ pour 2022, mais qu'en réalité il n'y a plus que 2 lots disponibles à la réservation. Les montants des recettes pour 2021 se basent sur les contrats de réservation, sur certains lots, il n'y a que des options.

M. LE GOFF souligne qu'il est donc important d'avancer sur l'acquisition des parcelles LEON.

Au niveau du lotissement de Parc Cardon, Mme le Maire explique que le montant de 39 573.30 réalisé en 2021 correspond uniquement à l'achat du terrain.

2.1 Compte de gestion 2021

Mme le Maire présente le résumé du compte de gestion et précise que les montants coïncident avec ceux du compte administratif.

Le Conseil municipal unanime valide le compte de gestion 2021 établi par le comptable public.

2.2 Comptes administratifs 2021

Mme le Maire explique que ce compte étant tenu par le maire, celui-ci n'a pas le droit de prendre part au vote. Elle se retire, et confie la présidence de séance à M. TANVEZ, 1^{er} adjoint.

M. TANVEZ fait procéder au vote du compte administratif 2022 pour le budget principal, et les budgets annexes des lotissements de Park ar C'hoad et Parc Cardon.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Donne acte à Madame le Maire de la présentation du compte administratif,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés par Mme le Maire :

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	1 595 217,00	1 413 602,49	1 294 533,18	856 163,35	300 879,38
Recettes	1 595 217,00	1 548 399,62	1 294 533,18	951 050,02	166 237,00
Résultat de l'exercice		134 797,13		+94 886,67	
Excédent 2020					
Déficit 2020				-38 447,98	
Résultat de clôture		134 797,13		+56 438,69	-134 642,38

Budget annexe de Park ar C'hoad

• Fonctionnement • Fonctionnement	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Dépenses	171 994,99	26 903,47	198 878,29	0,00
Recettes	171 994,99	41 884,76	198 878,29	20 548,47
Résultat de l'exercice		+14 981,29		+20 548,47
Excédent 2020		+93 228,14		

Déficit 2020				-173 249,44
Résultat de clôture		+108 209,43		-152 700,97

Budget annexe de Parc Cardon

• Fonctionnement • Fonctionnement	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Dépenses	87 900,00	39 573,30	54 702,77	0,00
Recettes	87 900,00	0,00	54 702,77	0,00
Résultat de l'exercice		-39 573,00		0,00
Excédent 2020				
Déficit 2020				
Résultat de clôture		-39 573,00		0,00

2.3 Affectation du résultat du budget principal

Considérant que la section de fonctionnement du budget principal présente un résultat positif de **134 797,13 €**, que la section d'investissement présente un résultat positif de **56 438,69 €**, et que le besoin de financement lié aux restes à réaliser s'élève à **134 642,38€**,

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter **134 797,13€** à l'article **1068** en section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2022.

Mme le Maire présente la capacité d'autofinancement, les ratios financiers et l'état de la dette. Elle indique que la CAF nette a beaucoup diminué en 2021 car des travaux importants ont été réalisés. Elle ajoute que les leviers pour augmenter la CAF nette sont soit la diminution des frais de fonctionnement, soit l'augmentation des recettes ou un moindre recours à l'emprunt.

Mme le Maire explique que la capacité de désendettement est d'environ 6 ans, le seuil critique étant d'une dizaine d'années. Elle ajoute que l'objectif est de ne pas aller au-delà des 6 ans.

Elle rappelle que ces chiffres ne sont que des indicateurs, à charge de la commune de faire attention un maximum.

2.4 Fiscalité directe locale

Mme le Maire explique que la commission des finances s'est réunie. La commune doit faire face à l'augmentation du coût des matériaux, des combustibles et carburants, et des contrôles de maintenance obligatoires. Elle précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux depuis 2011 alors que Pédernec fait partie des communes avec les taux les plus bas du secteur.

Elle ajoute que la situation sanitaire a engendré des frais supplémentaires : charge de personnel pour la désinfection, produits d'entretien, masques...

Par ailleurs, elle explique que l'école obligatoire à partir de 3 ans a impacté le coût du forfait scolaire versé à l'école Notre-Dame de Lorette (+18 000€ en moyenne), et aux écoles Diwan, sans compensation de l'Etat.

Mme le Maire remarque que l'ouverture de la salle de sport est un plus pour la commune mais que cela va générer des frais de fonctionnement supplémentaires.

Enfin, elle précise que les dotations de l'Etat ne vont pas aller en augmentant.

Mme le Maire indique que ces éléments avaient amené la commission à proposer une augmentation des taux. Cependant, en 2022, les bases augmentent d'environ 4.1% pour la taxe foncière bâtie et de 3.3% pour le non bâti.

Pour cette raison, mais aussi du fait de l'impact de la situation économique actuelle pour les ménages, après concertation avec les élus de la commission, il a été décidé de reporter cette augmentation.

M. LE GOFF remarque que les bases augmentent maintenant suivant l'inflation. M. CLATIN complète en précisant que souvent les bases augmentent plus que l'inflation.

M. RANNOU précise que sur l'augmentation des bases, il faut prendre en compte également la taille de l'assiette : cette année il y a des constructions supplémentaires.

M. CLATIN remarque que l'augmentation de la base impacte 100% de la part communale, qui représente 70% de la Taxe foncière. Il ajoute que si la commune avait décidé d'une augmentation des taux de 4 %, cela aurait engendré 7% d'augmentation sur la taxe foncière, et ce dans l'hypothèse où les autres décisionnaires n'augmentent pas leurs taux. Il ajoute que les augmentations de 4% ne s'ajoutent pas, mais que cela aurait amené à +8,33% sur la part communale, ce qui n'est pas négligeable.

Mme le Maire précise que l'augmentation des bases permettra de dégager + 20000€ environ. Elle ajoute que l'augmentation des taux sera à un moment le seul levier que la commune aura pour augmenter ses recettes.

M. RANNOU remarque que l'augmentation de la taxe foncière ne touche que les propriétaires. M. LE GOFF indique que cela impacte les locataires sur le volet TEOM. M. CLATIN ajoute que cela se répercute également indirectement sur les locataires par l'augmentation des loyers.

Le Conseil municipal unanime décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022.

2.5 Budget primitif 2022

Le Conseil municipal unanime valide le budget primitif 2022 présenté par Mme le Maire:

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2022</i>
011 Charges à caractère général	421 220,00
012 Charges de personnel	719 750,00
014 Atténuation de produits	4 300,00
022 Dépenses imprévues	20 000,00
023 Virement à la section d'investissement*	145 530,00
042 Opérations d'ordre entre section	126 000,00
65 Autres charges de gestion courante	132 877,00
66 Charges financières	29 700,00
67 Charges exceptionnelles	700,00
Total dépenses	1 600 077,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2022</i>
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00
013 Atténuation de charges	20 000,00
042 Opérations d'ordre entre sections	10 000,00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	87 200,00
73 Impôts et taxes	811 660,00
74 Dotations, subventions et participations	607 917,00
75 Autres produits de gestion courante	48 000,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	15 300,00
Total recettes	1 600 077,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Opération</i>	<i>Budget 2022</i>
10006 Mairie	12 490,00
10007 Eglise	25 000,00
10008 Services techniques	60 000,00
10015 Terrain multisports	0,00
10016 Cantine	1 292,70
10031 Maison Médicale	223 677,69
10032 Aménagement des rues : Lorette/Milin Prat/Ruchant	408 943,79
10035 Boulodrome	17 000,00
10036 Liaisons douces au bourg	240 000,00
12 Ecole élémentaire et maternelle	9 950,00
ONA Opérations non individualisées	66 693,84
OPFI Opérations financières	168 500,00
Total dépenses	1 233 548,02

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Opération</i>	<i>Budget 2022</i>
10006 Mairie	15 250,00
10007 église	0,00
10008 Services techniques	0,00
10013 Rue du Menez Bre	5 000,00
10016 Cantine	8 166,00
10032 Aménagement Ruchant-Lorette	123 015,00
10036 Liaisons douces au bourg	99 399,00
12 Ecole	10 190,00
ONA Opérations non individualisées	144 750,66
OPFI Opérations financières	827 777,36
Total recettes	1 233 548,02

BUDGET ANNEXE PARK AR C'HOAD**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2022</i>
011 Charges à caractère général	183 300,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 700,97
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
65 Autres charges de gestion courante	39 359,45
66 Charges financières	
Total dépenses	375 360,42

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2022</i>
002 Résultat d'exploitation reporté	108 209,43
042 Opérations d'ordre entre sections	118 444,99
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	148 706,00
75 Autres produits de gestion courante	
Total recettes	375 360,42

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2022</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	152 700,97
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	118 444,99
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
Total dépenses	271 145,96

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2022</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 700,97
16 Emprunts et dettes assimilées	118 444,99
Total recettes	271 145,96

BUDGET ANNEXE PARC CARDON

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2022</i>
001 Déficit reporté	39 573,30
011 Charges à caractère général	50 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	39573.30
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	400.00
65 Autres charges de gestion courante	0.00
66 Charges financières	400.00
Total dépenses	129 946.60

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2022</i>
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00
042 Opérations d'ordre entre sections	89 973.30
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	400,00
70 Vente de produits fabriqués, prestations de services	
75 Autres produits de gestion courante	39 573.30
Total recettes	129 946.60

INVESTISSEMENT

DEPENSES

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2022</i>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 973.30
16 Emprunts et dettes assimilées	
Total dépenses	89 973.30

RECETTES

<i>Chapitre</i>	<i>Budget 2022</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 573.30
16 Emprunts et dettes assimilées	50 400.00
Total recettes	89 973.30

1. Motion de soutien aux agriculteurs face à la gravité de la situation agricole

Mme le Maire présente la motion proposée :

En 1982, la France comptait 1,6 million d'agriculteurs. Ils sont aujourd'hui près de quatre fois moins. L'agriculture connaît un bouleversement démographique considérable qui va s'accroître dans les années à venir. En effet, 45% des agriculteurs seront en âge de partir à la retraite dans les 5 prochaines années. Il faut se préparer à une vague de 215 000 potentiels départs à la retraite, alors que la dynamique actuelle d'installation ne permettrait même pas d'en remplacer la moitié d'entre eux.

Le risque du non-remplacement des agriculteurs est la perte de souveraineté alimentaire. En effet, s'il n'y a plus d'agriculteurs, il n'y aura plus d'agriculture et la France deviendra totalement dépendante des importations. Pourtant, la crise sanitaire que nous avons traversée ces dernières années, a mis en avant les dangers d'une telle dépendance, dangers auxquels il faut ajouter la perte de maîtrise sanitaire. Pour préserver l'agriculture en France, il faut donc favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, mais comment l'agriculture peut-elle être attractive si les agriculteurs n'arrivent pas à vivre de leurs métiers ?

En effet, au-delà de la crise sanitaire, l'année 2021 a, une nouvelle fois, été marquée par des négociations commerciales annuelles compliquées. Si certains acteurs ont joué le jeu de la mise en avant des produits français, d'autres se sont largement servis de la crise pour imposer des baisses de prix au mépris des lois EGAlim, qui devaient garantir une juste rémunération des agriculteurs. Ci-dessous quelques éléments illustrant cette problématique :

- *L'observatoire de la formation des prix et des marges pointe que sur 100€ dépensés par le consommateur, seuls 6€ reviennent aux agriculteurs, ce qui ne permet pas, dans la majorité des cas, de couvrir leurs coûts de production.*
- *La Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) montre en 2020, un résultat courant avant impôt en baisse de 10% par rapport à l'année précédente, déjà en baisse de 8.6% en 2019.*
- *Une hausse des charges pour les producteurs en 2021, notamment sur l'alimentation animale mais également une hausse des coûts de l'énergie, etc.*

Pour préserver l'agriculture en France, il faut garantir à nos agriculteurs une juste rémunération de leurs productions. Il faut pour cela, limiter les marges engendrées par les intermédiaires qui cherchent toujours à faire baisser les coûts d'achats et donc la rémunération des agriculteurs sans aucune garantie de baisse de tarifs pour le consommateur au final.

Garantir une juste rémunération des agriculteurs est donc primordiale et dépend en grande partie des intermédiaires et industriels. Mais il faut également garantir des débouchés par filière notamment par la mise en avant de la production française, et pas uniquement par la mise en place de drapeau français sur les emballages pour des produits transformés en France mais dont la viande est d'origine Européenne. Il faut pouvoir garantir des débouchés localement et recréer un vrai réseau dans nos territoires en rapprochant au maximum les agriculteurs et les citoyens pour tous devenir des « consommateurs ».

Pour le soutien de l'agriculture dans nos territoires, nous sommes collectivement responsables, par les choix alimentaires que nous faisons, que ce soit en tant que citoyens ou en notre qualité d'élus.

Aussi, face à la gravité de la situation agricole,

Le conseil municipal, en soutien aux revendications des Jeunes Agriculteurs, à l'unanimité,

DEMANDE le respect de la loi EGAlim 2 et son application,

DEMANDE une répartition équitable des marges par les différents intermédiaires pour faire face à la hausse constante des charges,

DEMANDE de promouvoir « le manger français » et son étiquetage,

DEMANDE l'accompagnement des projets d'installation agricoles sur différents modèles et systèmes,

DEMANDE la limitation de la surcharge des normes,

DEMANDE de reconnaître les efforts effectués sur l'environnement et le bien-être animal,

DEMANDE que soit intégré dans le débat politique du moment le rôle de l'agriculture dans notre économie nationale et que soit défini sa place dans la prochaine législature,

RÉAFFIRME que le maintien des exploitations agricoles est primordial pour la survie de nos communes.

M. LE BLEVENNEC souligne qu'il est important de défendre l'agriculture. Il précise que ça fait 30 ans qu'il est installé, et se demande où l'on va. La Loi Egalim aurait dû aider les agriculteurs. Il remarque que les charges augmentent plus vite que les résultats, et que la situation est difficile, même pour les personnes installées depuis longtemps.

Il ajoute que c'est très tendu sur le marché des matières premières, d'autant plus avec la guerre en Ukraine, qui a accéléré les choses. La population mondiale continue à augmenter et la situation alimentaire ne va pas suivre.

Il se réjouit de voir beaucoup de jeunes dans les écoles d'agriculture, mais souligne que l'installation représente un risque financier, un sacerdoce, quand on s'engage c'est du matin au soir, voire la nuit.

Il remarque qu'il y a des choses qui vont dans le bon sens, des marchés locaux qui se mettent en place, ce qui est une très bonne opportunité, mais que cela va être compliqué dans les années à venir, et cela va arriver plus vite qu'on ne le pense.

Il ajoute qu'il y a au moins un bon tissu agricole sur la commune, avec des productions différentes.

3. Questions diverses

3.1 Emplois d'été aux services techniques

Mme le Maire rappelle que la commune va recruter deux saisonniers CDD de 1 mois, à temps plein pour l'été, en remplacement des agents des services techniques pendant leurs congés. Les candidatures sont à transmettre à la mairie. Les conditions sont les suivantes : être âgé de 18 ans et titulaire du permis de conduire.

3.2 Dispositif « Mission argent de poche 2022 »

Mme le Maire indique que l'Agglomération reconduit le dispositif « Missions Argent de Poche » afin de permettre aux jeunes de se confronter pour la première fois à la réalité du monde du travail.

Les jeunes âgés de 16 à 17 ans uniquement doivent s'inscrire auprès du Service Infojeunes de

l'Agglomération. Du 04 juillet au 05 août 2022, ils pourront bénéficier de 3 missions maximum sur leur territoire de vie. Les jeunes seront indemnisés directement par l'Agglomération à hauteur de 15€ par mission.

Nouveauté 2022, afin de valoriser les jeunes participants, sous condition d'avoir effectué toutes les missions proposées et d'avoir participé au temps bilan qui aura lieu au cours du dernier trimestre 2022, les jeunes qui le souhaitent pourront s'inscrire sur des sessions PSC1 (formation aux premiers secours).

Le Conseil municipal unanime décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec Guingamp Paimpol Agglomération.

3.3 Agression des élus locaux

M. RANNOU souhaite parler des problèmes que rencontrent les élus locaux : plusieurs élus se sont fait agresser depuis 15 jours-3 semaines.

Il explique que la veille encore devant le siège de l'Agglomération le Président s'est retrouvé seul face à 20 pers qui l'ont menacé.

Il rappelle que la démocratie c'est le respect du vote et souhaiterait que le Conseil condamne ces agressions.

Mme le Maire précise qu'elle connaît l'agressivité au quotidien.

M. RANNOU ajoute qu'il faudrait condamner réellement ces personnes, que ce sont des agissements inacceptables. M. LE ROUX approuve en indiquant que ce n'est pas acceptable de réagir en cassant des biens publics ou en volant des panneaux.

Arrivée de M. BODILIS à 20h12

M. CLATIN déplore qu'il n'y ait souvent pas de sanction, et que les rappels à la Loi soient insuffisants.

Mme le Maire remarque qu'auparavant les élus acceptaient d'essayer de régler les problèmes par eux-mêmes sans aller plus loin. Elle indique qu'aujourd'hui si elle venait à se faire agresser, elle porterait plainte et invite les élus de l'assemblée à agir de même.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h15.

* * * * *

N.B : en l'absence de toute observation formulée au plus tard à l'ouverture de la prochaine séance du Conseil Municipal, le présent compte-rendu sera réputé adopté par les membres du Conseil Municipal ayant participé à cette réunion.